

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 18 MARS 2016

Présents : CHABERT Bernard, BERNARD Jean-Pierre, BRUYERE René, CHAZELLE Gilbert, LABE Jean-Paul, MOUTINHO Virginie, PLUCHOT Sylvette, TEISSIER Françoise.

Absents : MAGNIN Antoine, FAURE Patrice.

Excusés : BRETHONNIER Anthony (pouvoir à M. CHABERT Bernard), RORY Dominique

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Pierre

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 février 2016, à l'unanimité.

Comptes de gestion 2015 budget principal, budget Eau et assainissement et budget CCAS : délibération n° 2016/10

Les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les situations au 31 décembre 2015, établies par le comptable du Trésor, sont conformes au Comptes administratifs, tant au niveau des mouvements budgétaires qu'au niveau des résultats, et n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Les Comptes de Gestion sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif 2015 du budget principal : délibération n° 2016/11

	fonctionnement	investissement	total des sections
Recettes	397 897,16	30 613,43	428 510,59
Dépenses	348 004,54	55 466,87	403 471,41
Résultat de l'année 2015	49 892,62	-24 853,44	25 039,18
Solde reporté 2014	204 665,97	-1 045,34	203 620,63
Résultat à la clôture de l'exercice 2015	254 558,59	-25 898,78	228 659,81
Restes à réaliser		-11 426,48	-11 426,48
Résultat de fonctionnement 2015	254 558,59	-37 325,26	217 233,33

Le Compte administratif du Budget principal est approuvé à l'unanimité, soit 10 voix, le Maire ne participant pas au vote.

Affectation des résultats du Budget principal : délibération n° 2016/12

Avec un montant total de recettes de 397 897,16 € en fonctionnement et de 348 004,54 € en dépenses, le compte administratif 2015 dégage un résultat d'exercice en fonctionnement de 49 892,62 €, ce qui donne avec le report excédentaire de 2014 un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2015 d'un montant de 254 558,59 €. Avec la prise en compte du besoin de financement de 37 325,26 € qui résulte du déficit d'investissement de 2015, il reste donc 217 233,33 € d'excédents à reporter en recettes (compte 002) sur le budget primitif de fonctionnement de 2016.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité, soit 11 voix.

Budget primitif principal 2016 : délibération n° 2016/13

Charges à caractère général	117 725,94	Atténuations de charges	17 645,00
Charges de personnel	175 532,00	Produits des services	56 702,00
Atténuations de produits	12 808,00	Impôts et taxes	140 745,00
Dépenses imprévues	3 000,00	Dotations, subv et participations	88 132,42
Autres charges gestion courante	40 579,00	Autres produits gestion courante	28 386,07
Charges financières	800,00	Produits financiers	0,38
Charges exceptionnelles	100,00	Produits exceptionnels	0,00
Opérations d'ordre entre sections	1 618,08	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00
Virement à la sect° d'investisst	197 681,18	Excédent antérieur reporté	217 233,33
Total dépenses Budget primitif	549 844,20	Total recettes Budget primitif	549 844,20

Avec le report de solde excédentaire 2015 de 217 233.33 €, le Budget primitif s'équilibre en section de Fonctionnement à hauteur de 549 844.20 €, en dégagant un virement à la section d'investissement de 197 681.18 €. Cela permet de constituer en section d'Investissement une enveloppe disponible de :

- 35 694.54 € au chapitre 20, Immobilisations incorporelles (essentiellement frais d'études),
- 216 371.20 € au chapitre 21, Immobilisations corporelles (notamment travaux : 1^{ère} tranche des travaux de réhabilitation des locaux scolaires et aménagement d'un local en remplacement de l'entrepôt).

Le Budget primitif principal 2016 est adopté à l'unanimité, soit 11 voix.

Taux d'imposition des contributions directes 2016 : délibération n° 2016/14

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire pour 2015 les taux d'imposition appliqués depuis 2009 pour la Taxe d'Habitation et les Taxes Foncières, ainsi que le taux appliqué depuis 2011 pour la nouvelle Cotisation Foncière des Entreprises, soit :

- Taxe d'Habitation : 12,24 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 12,30%,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti à 31,09 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,58 %

La proposition est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix.

Subventions communales 2016 aux Associations : délibération n° 2016/15

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder des subventions aux associations suivantes :

- ADMR de Neulise : 200 €
- Goal Foot : 100 €
- Association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale : 100 €
- Comité des Fêtes : 400 € (participation communale au feu d'artifice de la fête patronale)
- Association sportive féline et gildarienne (ASFG) : 200 €
- Sou des écoles : 200 €,

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Compte administratif 2015 du budget Eau et assainissement : délibération n° 2016/16

	fonctionnement	investissement	total des sections
Recettes	107 117,15	32 137,00	139 254,15
Dépenses	118 902,86	22 483,53	141 386,39
Résultat de l'année 2015	-11 785,71	9 653,47	-2 132,24
Solde reporté 2014	124 480,91	26 895,96	151 376,87
Résultat à la clôture de l'exercice 2015	112 695,20	36 549,43	149 244,63
Restes à réaliser		0,00	0,00
Résultat de fonctionnement 2015	112 695,20	36 549,43	149 244,63

Le Compte administratif du Budget Eau et assainissement est approuvé à l'unanimité, soit 10 voix, le Maire ne participant pas au vote.

Affectation des résultats du budget Eau et assainissement : délibération n° 2016/17

Avec un montant total de recettes de 107 111.15 € et de 118 902.86 € en dépenses, le compte administratif 2014 dégage un résultat d'exercice en exploitation de - 11 785.71 €, ce qui donne avec le report excédentaire de 2014 un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2015 d'un montant de 112 695.20 €. Le résultat de clôture du compte d'investissement étant excédentaire, il en résulte qu'il n'y a pas de besoin de financement à prélever sur le résultat d'exploitation.

Il reste donc à reporter en recettes (compte 002) sur le budget primitif de 2015 : 112 695.20 € d'excédents sur le budget d'exploitation, ainsi que 36 549.53 € sur le budget d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité, soit 11 voix.

Budget primitif Eau et assainissement 2016 : délibération n° 2016/18

Charges à caractère général	75 000,00	Ventes, prestations de service	94 800,00
Atténuations de produits	10 827,39	Opér° d'ordre entre sections	11 882,00
Autres charges gestion courante	2 800,00	Excédent antérieur reporté	112 695,20
Charges financières	2 430,00		
Charges exceptionnelles	2 500,00		
Opérations d'ordre entre sections	33 616,46		
Virement à la sect° d'investisst	92 203,35		
TOTAL DEPENSES	219 377,20	TOTAL RECETTES	219 377,20

Le Budget primitif s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de **219 377,20 €**, en dégageant un virement à la section d'investissement de 92 203,35 €. Cela permet de pourvoir en section d'investissement une enveloppe disponible de 131 287,84 € se répartissant comme suit :

- 3 500,00 € au compte 211, acquisition terrain STEP + honoraires ;
- 10 000,00 € au compte 2156, matériel spécifique d'exploitation des réseaux;
- 117 787,24 € au compte 2158, autres installations, matériels.

Le Budget Primitif Eau et Assainissement 2016 est adopté à l'unanimité, soit 11 voix.

Compte administratif 2015 du budget CCAS : délibération n° 2016/19

	fonctionnement
Recettes	2250,00
Dépenses	2002,00
Résultat de l'année 2015	248,00
Solde reporté 2014	558,10
Résultat de fonctionnement 2015	806,10

Par délibération n° 66 du 30 octobre 2015, le Conseil municipal a dissous le CCAS dont il exerce désormais directement les attributions. Cette dissolution et ce transfert de compétences ont pour conséquences :

- la suppression du budget annexe « CCAS » à compter du 1er janvier 2016,
- la reprise des résultats dans les comptes du budget principal de la Commune au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2015 du budget annexe CCAS sont donc arrêtés au 31 décembre 2015.

Le Compte administratif 2015 du CCAS, ainsi que l'intégration de ce budget dans le budget principal sont approuvés à l'unanimité, soit 10 voix, le Maire ne participant pas au vote.

TARIFS COMMUNAUX

Les tarifs restent inchangés hormis les concessions.

Tarifs Eau et Assainissement 2016 : délibération n° 2016/20

Prix du m3 : 1,64 € H.T

Agriculteurs au-delà d'une consommation de 250 m3 : 1,37 € H.T

Abonnement au réseau d'eau potable pour 6 mois : 31,00 € H.T

Ouverture, fermeture, relevé : 36,00 € H.T

Fermeture définitive de compteur : 63,00 € H.T

Abonnement au réseau d'assainissement pour 6 mois : 13,50 € H.T

Taxe d'assainissement : 1,02 € H.T par m3

Droit de raccordement au réseau d'assainissement :

1 245,00 € H.T pour les particuliers et 2 532,00 € H.T pour les collectivités.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

Tarif Eau Potable 2016, Commune de Pinay : délibération n° 2016/21

de 0 à 5 000 m³, tarif de base, soit 1,61 € H.T par m³,
de 5 000 m³ à 15 000 m³, une réduction de 0,10 € par m³, soit en 1,51 € H.T,
au-delà de 15 000 m³, une réduction de 0,15 € par m³, soit en 1,45 € H.T.
La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

Tarifs location de la salle d'animation : délibération n° 2016/22

Habitants de la commune : 204,00 €
Personnes ou les sociétés extérieures de la commune : 306,00 €
Réunion ou séminaire n'excédant pas la demi-journée : 153,00 €
Vin d'honneur : 76,00 €
Nettoyage effectué par la commune : 102,00 €
Caution : 306,00 €
Associations locales (de la commune) : gratuité

Tarifs piscine : délibération n° 2016/23

Entrée individuelle : 3,00 € ; carte saisonnière familiale à 10 entrées : 25,00 €
Entrée gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.

Tarifs des concessions : délibération n° 2016/24

Cimetière (par m²) : 15 ans : 55,00 € - 30 ans : 80,00 € - 50 ans : 180,00 €
Columbarium : 15 ans : 500,00 € - 30 ans : 700,00 € - 50 ans : 1 000,00 €

Les décisions concernant les tarifs sont adoptées à l'unanimité des présents.

**Renouvellement adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du
Département de la Loire : délibération n° 2016/25**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics. La convention de partenariat étant arrivée à échéance, il convient de renouveler cette adhésion.

L'adhésion est gratuite, elle est prévue pour une durée de 5 ans à compter de la signature des conditions générales, dont Monsieur le Maire donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- renouvelle l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics
- autorise Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.